

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par fascicules de 32 pages de matières littéraires et musicales. Les douze livraisons de l'année forment un volume de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST-VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

PARAISANT LES MARDI et VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire (deux fois par semaine) pendant six mois, par la poste et par mandat, 2 \$.

PREX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, première insertion, 10 c. par ligne.

feuilleton de la Revue Canadienne.

L'HOMME NOIR.

(Suite.)

Tout puissant désormais, il emploie les moyens de toute sorte que lui suggère son génie pour effacer ces distinctions de castes ; en même temps qu'il remet les propriétaires en possession de leurs terres et qu'il protège l'agriculture, des édifices superbes s'élevaient par ses soins, des routes nombreuses sont percées, un régime municipal protecteur est établi, et Toussaint se montre à la fois l'appui de ses anciens compagnons et l'ami de ceux dont, pendant un demi-siècle, il est demeuré l'esclave.

Prudent à l'excès, politique, par instinct et par calcul, Toussaint savait de longue date quelle est la puissance de l'or, aussi n'avait-il eu garde de négliger ce moyen. Les chances de la guerre avaient mis à sa disposition des sommes énormes, une immense quantité d'or, d'argent et de pierres, dont il avait fait une réserve en provision des chances possibles de l'avenir. Ses principaux officiers avaient seuls qu'il possédait ces richesses, évaluées à plus de cent millions, mais aucun d'eux n'avait une connaissance précise du lieu qui les recelait ; et l'on pensait généralement que les hommes qui les avaient transportées en ces lieux inconnus étaient tous tombés sur les champs de batailles ou dans quelque embûche sans avoir pu faire de révélation indiscrète.

Saint-Domingue était tranquille ; Toussaint sous le titre de gouverneur qu'il s'était attribué, régnait en maître absolu. Les Anglais, en évacuant le Port-au-Prince, lui avaient offert la royauté, avec reconnaissance immédiate et envoi d'un consul accrédité, s'il consentait à leur assurer le commerce de la colonie. Il s'y était refusé, soit qu'il eût encore à la métropole, soit qu'il eût trouvé un orgueil secret d'appartenir à la première nation militaire du monde, et de tenir le titre de général français de la main même du premier consul. Mais tout à coup la nouvelle de la paix qui venait de se conclure entre l'Angleterre et la France vint troubler sa sérénité. Pressentant que la métropole se tendrait à se venger de ses déboires, il se coura de faire adopter par l'Assemblée centrale qu'il avait établie, une constitution qui lui assurait le pouvoir ; puis il écrivit au général comte Bonaparte une lettre officielle portant cette description : "Le premier des noirs au premier des blancs." En même temps il redoublait de sollicitude envers les hommes de couleur, afin d'augmenter la confiance des Européens. Il n'était pas rare que, sur la plus futile accusation, il fit comparaître devant lui toute ou quarante noirs dont il se constituait le juge suprême. Les débats étaient courts : sur l'attitude ou sur une réponse équivoque, il ordonnait immédiatement à ces malheureux d'aller se faire fusiller. Les victimes qu'il désignait ainsi ne murmuraient pas ; elle joignaient les mains, baissaient la tête, s'inclinaient humblement, et allaient avec contrition, soumises et respectueuses, subir la mort. Ainsi périt le général Moïse, propre neveu de Toussaint, accusé de négligence dans son service, mais en réalité, comble de poète ombre à la toute-puissance du noir dictateur.

Mais ces moyens devaient être impuissants à conjurer l'orage qui menaçait de fondre sur cet homme extraordinaire. Bientôt on apprit à Saint-Domingue qu'une armée de vingt-cinq mille hommes, sous les ordres du général Leclerc, beau-frère de Bonaparte, était en marche sur une flotte puissante, et que cette expédition était destinée à soumettre la colonie. Cette flotte, en effet, ne tarda pas à se montrer dans la baie de Samana ; à l'aspect des nombreux bâtiments qui la composaient, Toussaint pour la première fois, sentit les atteintes du désespoir.

Le courage de Toussaint-Louverture un instant abattu se releva promptement, il s'empres- sa de donner des instructions à ses lieutenants, afin que la défense la plus énergique fut organisée sur tous les points, en même temps qu'il appelait sous les armes toute la population noire. "Les Français viennent pour rétablir l'esclavage, disait-il dans ses proclamations, prouvez-leur que vous êtes dignes de la liberté que vous avez conquise avec moi."

Bientôt commença une guerre d'extermination : les noirs pour arrêter la marche des Français, incendièrent les villages, égorgèrent les blancs, Toussaint défendit le terrain, pied à pied. En dépit de la défection qui éclaircissait chaque jour les rangs de son armée, partout il fit face au général Leclerc, pourvoyant à toutes pertes à force d'audace et de génie, et s'appliquant surtout dans chaque rencontre meurtrière à écraser les milices qui l'avaient abandonné pour se joindre aux forces françaises.

Cependant, le chef de l'expédition consulaire ne tarda pas à reconnaître le tort qu'il avait eu de recourir à la force sans négociations préalables. Chaque avantage qu'il remportait en effet, lui causait des pertes qu'il était impossible de réparer, tandis que son intrépide adversaire avait qu'à paraître sur un point quelconque

de la colonie, pour y trouver des hommes, des munitions et des subsides de toute nature. Animé d'ailleurs des sentiments de conciliation et d'humanité, le général Leclerc résolut d'offrir à Toussaint une capitulation honorable.

Quelques années avant celle où nous reportons ces événements, le nègre Toussaint, déjà élevé au grade de général, et jouissant d'une grande faveur auprès du Directoire, avait songé à faire de ses deux fils des hommes dignes de se maintenir au rang où il s'était élevé. Il les avait en conséquence envoyés en France, où ils avaient fait leur éducation sous la conduite d'un précepteur nommé M. Couesnon. Renvoyés à Saint-Domingue avec l'expédition française, ils étaient débarqués au cap ; mais dès ce moment ils avaient été considérés comme otages, et gardés à vue au quartier-général, ainsi que leur précepteur.

Leclerc pensa que l'influence des sentiments de famille sur le général noir amènerait nécessairement le résultat qu'on voulait obtenir en conséquence, M. Couesnon et ses deux élèves, muni d'un sauf-conduit, furent envoyés à l'habitation d'Emery, retraite ordinaire de Toussaint.

A la vue de ses deux enfants, l'énergique défenseur de la liberté des noirs sentit son vieux cœur vivement ému ; il les prit dans ses bras, il les pressa tendrement contre sa poitrine en versant des larmes. M. Couesnon jugeant le moment opportun pour donner ouverture à la mission dont il était chargé par le général Leclerc, lui présenta une boîte d'or renfermant deux lettres, l'une de celui-ci l'autre du premier consul.

Leclerc offrait à Toussaint une capitulation qui lui laissait le titre de général en chef, et lui garantirait la possession de tous ses biens, à la condition qu'il se soumettrait sur-le-champ, et ferait mettre bas les armes à toute la population noire. Et comme après cette lecture il paraissait réfléchir, ses deux fils lui peignirent avec chaleur la puissance et la générosité de la république française ; la mère de l'un de ces deux jeunes gens se joignit à eux pour lui représenter les avantages biens grands que lui laisserait encore sa situation à Saint-Domingue, lui montrant en regard le danger d'une ruine presque certaine s'il s'abstenait à combattre. Enfin, la lettre du premier consul, que Toussaint lut avec la plus grande attention, parut l'ébranler tout-à-fait, et il demanda quelques jours pour réfléchir, partage qu'il était entre l'orgueil l'amour de la liberté et la tendresse paternelle. Cette lettre semi-confidentielle était ainsi conçue :

"Au citoyen Toussaint-Louverture, général en chef de l'Armée de Saint-Domingue.

"Citoyen-général, "La paix avec l'Angleterre et toutes les puissances de l'Europe, qui vient d'associer la république au premier degré de puissance et de grandeur, met à même le gouvernement de S'occuper de la colonie de Saint-Domingue. Nous y envoyons le citoyen-général Leclerc, notre beau-frère, en qualité de capitaine-général, comme premier magistrat de la colonie. Il est accompagné de forces convenables pour faire respecter la souveraineté du peuple français. C'est dans ces circonstances que nous nous plaignons à espérer que vous allez nous prouver et à la France entière, la sincérité des sentiments que vous avez constamment exprimés dans les différentes lettres que vous nous avez écrites.

"Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaignons à reconnaître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français ; si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit.

"Appelé par vos talents et par la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion, le culte de Dieu, de qui tout émane.

"La constitution que vous avez faite, tout en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple français dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion.

"Les circonstances où vous vous êtes trouvé, environné de tous côtés d'ennemis, sans que la métropole pût vous secourir ni vous alimenter, ont rendu légitimes les articles de cette constitution qui pourraient ne pas l'être ; mais aujourd'hui que les circonstances sont si heureusement changées, vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la nation qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens, et par les talons et par la force de caractère. Une conduite contraire serait inconciliable avec l'idée que nous avons conçue de vous ; elle vous ferait perdre vos droits nombreux à la reconnaissance de la république, et

(1) Demeuré secrète durant tout le Consulat et l'Empire, cette lettre fut imprimée pour la première fois, en 1821, dans les Tablettes historiques, fondées par M. Cuvier, plus tard directeur du Temps, et dont MM. Thiers, Félix Bodin et Rabbe étaient les principaux directeurs. Elle n'a jamais été réimprimée depuis que nous sachions, pas même par M. Thiers, qui, cependant, dans sa remarquable Histoire du Consulat, a consacré tout un chapitre à la partie politique et militaire de l'expédition de Saint-Domingue.

creuserait sous vos pas un précipice qui, en vous engloutissant, pourrait contribuer au malheur de ces braves noirs dont nous aimons le courage, et dont nous nous verrions avec douleur obligés de punir la rébellion.

"Nous avons fait connaître à vos enfants et à leur précepteur les sentiments que nous aimons, et nous vous les renvoyons.

"Assistez de vos conseils, de votre expérience et de vos talents le capitaine-général. Que pouvez-vous désirer ? La liberté pour les noirs ? Vous savez que dans tous les pays où la république a porté ses armes, elle l'a donnée aux peuples qui ne l'avaient pas. De la constitution, des honneurs, de la fortune ? Ce n'est pas après les services que vous avez rendus, que vous pouvez rendre encore, avec les sentiments particuliers que nous avons pour vous, que vous êtes incertain sur votre considération acquise, sur la fortune que vous possédez, sur les honneurs qui vous attendent.

"Faites connaître au peuple de Saint-Domingue que la sollicitude que la France a toujours portée à son honneur a été souvent rendue impuissante par les circonstances impérieuses de la guerre ; que les hommes venus du continent pour alimenter les factions, étaient l'écume des factions qu'elles-mêmes déchiraient la patrie ; que désormais la paix et la force qu'y trouvent le gouvernement assurent sa liberté. Dites lui que si cette liberté est pour lui le premier des biens, il ne peut en jouir qu'avec le titre de citoyens français, et que tout acte contraire aux intérêts de la mère-patrie à l'obéissance qui est due au gouvernement et au capitaine-général qui en est le délégué, serait un crime contre la souveraineté nationale qui effacerait ses services et rendrait Saint-Domingue le théâtre d'une guerre malheureuse où des pères et des enfants s'entr'égorgeraient. Et vous, général songez que si vous êtes le premier de votre couleur qui soit arrivé à une si grande puissance, et qui se soit distingué par la bravoure et des talents militaires, vous êtes aussi devant Dieu et devant nous plus spécialement responsable de leur conduite.

"S'il était des malveillants qui disent aux individus qui ont joué le principal rôle dans les troubles de Saint-Domingue, que nous venons pour rechercher ce qu'ils ont fait durant les temps d'anarchie, assurez les que nous ne nous informerons de leur conduite, et que nous ne rechercherons le passé que pour connaître les traits qui les ont distingués dans la guerre qu'ils ont si vaillamment soutenue contre les Espagnols et les Anglais, qui étaient nos ennemis communs.

"Comptez sans réserve sur notre estime, et conduisez-vous comme doit le faire un des principaux citoyens de la première nation du monde.

"Le premier consul, "BONAPARTE."

M. Couesnon et ses élèves attendaient avec une vive anxiété la réponse du général noir, Toussaint, après avoir achevé la lecture de cette lettre, demeura quelques instants pensif, le front appuyé sur une de ses mains ; puis, relevant tout à coup la tête, un homme dont le parti est désormais arrêté : "Le premier consul oublie, dit-il, qu'entre la France et moi il y aura toujours ma couleur ; un préjugé ne se détruit pas comme une arabe. Qui qu'il arrive, je ne puis abandonner la cause des noirs."

(A continuer.)

NOUVELLES ETRANGERES.

REVOLUTION DES DEUX-SICILES.

Le bruit que le roi de Naples, en promettant à ses peuples une constitution sur les bases de la charte française, n'avait eédé qu'à la force matérielle, est aujourd'hui pleinement confirmé. Battu à Palerme, près d'être assiégé dans son palais de Naples, Ferdinand a accordé ce qu'il déclarait ne vouloir concéder jamais que de son propre mouvement et à la soumission la plus humble. Au temps où nous vivons, les rois donnent aux nations de bien tristes exemples de courage et de bonne foi, et si le principe monarchique subsiste dans sa force, c'est évidemment qu'il a une valeur indépendante de celle des princes.

Les événements de Palerme ayant déterminé ceux de Naples, nous exposerons d'abord les nouvelles de Sicile.

La junte du gouvernement, divisée, ainsi que nous l'avons dit, en deux sections, chargées l'une des affaires civiles, l'autre des affaires militaires, a fait paraître, à partir du 22, un journal intitulé le Citoyen. Ce journal a pour but de mentionner les faits les plus importants de la régénération sicilienne, de faire connaître les actes des représentants du peuple et de traiter toutes les questions politiques touchant le régime qui convient à la Sicile. Parmi les publications faites par le Citoyen est un discours prononcé par le roi Ferdinand 1er, en 1810, devant le parlement de Sicile.

Voici un extrait de ce discours : "..... La cause que je défends, et pour laquelle je vous demande les secours nécessaires, intéresse à la fois ma famille, la conservation de notre sainte religion, les privilèges des divers ordres, et généralement toutes les institutions politiques de ce royaume, auxquelles vous êtes tous sincèrement attachés par le lien de l'amour de la patrie. Je

vous rappelle que ces dons, que ces grands avantages étaient passés par d'autres nations aussi distinguées que la vôtre. Elles les ont presque entièrement perdus par le manque d'esprit public et d'énergie nationale, de sorte qu'on peut dire que ces avantages ne se trouvent plus que dans les deux îles les plus fameuses du monde, la Grande-Bretagne et notre Sicile. Dirigez donc vos sacrifices à la conservation de ces belles propriétés, héritage précieux que les rois nos prédécesseurs vous ont légué, et que, au risque de tous les sacrifices et de tous les dangers personnels, vous êtes tous obligés de conserver à vos descendants."

Le gouvernement, après avoir rappelé ainsi au peuple que la cause qu'il défend n'a pu être attaquée que par des païens, a de nouveau repoussé les arrangements qui lui ont été adressés par les autorités royales. Le général Saugot, commandant les troupes expédiées de Naples, reconnaissant l'impossibilité de réduire la ville par la force, n'a pas cru devoir, comme le duc de Majo, refuser d'entrer en communication avec les insurgés. Il a envoyé le 22, à la junte, par un capitaine sicilien d'origine, les propositions suivantes :

1. Conclure une suspension d'hostilités ; 2. faire parvenir des vivres aux prisonniers criminels enfermés sous la garde des troupes ; 3. envoyer une députation de la junte à Naples pour exposer au roi les demandes du peuple ; 4. offrir de communiquer un décret d'amnistie générale."

Sauf la deuxième, celle d'envoyer des vivres aux prisonniers, ces propositions ont été repoussées avec dédain, et le peuple reprenant avec une énergie nouvelle la lutte commencée le 21 au couvent du Noviziato, a emporté cette position quelques heures après avoir rejeté les propositions du général Saugot. Les nouvelles directes de Palerme, qui s'arrêtaient au 24, n'annoncent pas d'autres progrès de la part des Siciliens, mais les lettres de Naples disent qu'après une lutte acharnée, la Banque et le Palais Royal ont été emportés. Cet événement doit avoir eu lieu le 25 ou le 26. Le combat a duré une journée entière. Le duc de Majo, qui habitait le Palais-Royal, a dû se retirer au camp du général Saugot, mais non sans avoir fait subir à la ville un nouveau bombardement qui a eu pour résultat d'accroître l'irritation du peuple et d'accroître le mépris du Patrangier pour le gouvernement napolitain si la mesure n'était comble.

Le peuple a trouvé à la banque environ huit millions de francs, et comme, d'ailleurs, les souscriptions abondent et que de sages mesures économiques ont été prises, les ressources d'aucune espèce ne manquent de faire défaut. Déjà, le 23, les boutiques s'étaient rouvertes dans les rues écrites, et Palerme aurait eu presque un air de tranquillité, si, de temps en autre, le duc de Majo, tant qu'il a été maître du Palais-Royal, n'avait ordonné à l'artillerie de balayer l'avenue rue de Tolède, qui partage en deux la ville perpendiculairement à la mer.

Le gouvernement a fait connaître d'abord par des placards, et maintenant il publie dans le Citoyen, les noms des personnes qui, par des actes de courage et de dévouement, se recommandent à la gratitude nationale. Parmi ces noms, on remarque celui de plusieurs dames. Ajoutons, pour terminer ce tableau, que les blessés et les prisonniers ont été traités avec la plus grande douceur, et que plusieurs soldats prisonniers ont offert de pointer les canons sur le peuple.

Voici maintenant ce qui s'est passé à Naples.

Le 25 les chefs du parti libéral modéré étant assurés de la résistance victorieuse de Palerme avaient ouvert des pourparlers avec des chefs du mouvement, et l'on était convenu d'attendre l'effet des pétitions qu'on signait de tous côtés pour obtenir la constitution. Mais les masses, dont l'instinct dans les circonstances solennelles est un peu plus sûr que les combinaisons de cabinet, ne voulurent pas attendre, et dès le 26 toute mille personnes se précipitèrent dans la vaste rue de Tolède, criant : Vive le roi ! vive la constitution ! Quelques cavaliers ayant essayé une charge sur cette foule furent culbutés. Le peuple les releva et les égorga. Les cris s'élevèrent et bientôt furent zébrés d'hommes, et surtout de dames agitant des mouchoirs aux couleurs nationales ; les jeunes gens de la noblesse accouraient dans la rue et embrassaient les lazzaroni ; la garde civique, si minutieusement triste parmi la bourgeoisie la plus dévouée au trône, se mêlant au peuple ; il se manifesta un de ces mouvements d'union, de fraternité dont les despotes sont impuissants.

Cependant l'autorité militaire exécuta les ordres donnés pour les cas d'émeute ; le fort Saint Elmo a arboré le drapeau rouge tiré trois coups de canon auxquels le fort de POEuf a répondu, et les troupes sont sorties de leurs casernes pour entourer le palais et pénétrer dans la rue de Tolède. Mais les masses se tenaient serrées, impénétrables, le canon seul aurait pu s'y faire jour. Il fallait opter entre une de ces luttes horribles dans lesquelles après avoir sacrifié les sentiments au devoir militaire, les soldats finissent par se ranger du côté du peuple ou la proclamation d'une constitution. Après deux heures d'hésitations, le roi se décida à accepter la démission de tous ses ministres et à former un nouveau cabinet, sous la présidence du duc de Serra-Capriola. Naples entra dans le calme.

Le nouveau cabinet fut unanime pour conseiller au roi la proclamation immédiate d'une constitution. Ferdinand voulait discuter encore, mais dans ce moment arriva la nouvelle que les Siciliens avaient envahé d'assaut le palais royal et la banque de Palerme et que le général Vial s'était embarqué, laissant le duc de Majo et le général Saugot pour suivre une lutte désormais sans espoir. La résistance était devenue impossible, Ferdinand céda, et le 29 au matin parut le décret suivant :

"Naples, le 23 janvier.

"Ferdinand II, roi des Deux Siciles et de Jérusalem, duc de Parme et de Plaisance, grand prince héréditaire de Toscane, etc., etc. "Ayant entendu le vœu général de nos bien-aimés sujets pour avoir des garanties et des institutions conformes à la civilisation actuelle, nous déclarons que notre volonté est de condescendre à des vœux qui nous ont été manifestés, en donnant

"une constitution, et pour cela nous avons chargé notre nouveau ministre d'Etat de représenter à notre approbation, dans un délai qui ne devra pas excéder dix jours, un projet sur les bases qui- vantes :

"Le pouvoir exécutif sera exercé par nous et par deux chambres, à savoir une chambre des pairs et une chambre de députés. Les membres de la première chambre seront nommés par nous, les députés seront nommés par des électeurs sur les bases d'un sens qui sera fixé.

"L'unique religion dominante de l'Etat sera la religion catholique, apostolique et romaine, et aucun autre culte ne sera toléré.

"La personne du roi sera toujours sacrée, inviolable et non sujette à responsabilité.

"Les ministres seront toujours responsables de tous les actes du gouvernement.

"Les forces de terre et de mer seront toujours dépendantes du roi.

"La garde nationale sera organisée dans tout le royaume sur un mode uniforme et analogue à celle de la capitale.

"La presse sera libre, et sujette seulement à une loi répressive pour tout ce qui peut offenser la religion, la morale, l'ordre public, le roi, la famille royale, les souverains étrangers et leurs familles, ainsi que l'honneur et les intérêts des patriotes."

"En notifiant loi au public notre souveraineté et libre résolution, nous nous confions dans la loyauté et le bon esprit de nos peuples pour le maintien de l'ordre et du respect dû aux lois et aux autorités constituées.

"Signé FERDINAND.

"Contresigné le ministre secrétaire d'Etat, président du conseil, "DUC DE SERRA-CAPRIOLA."

Le confesseur du roi, monsignor Coclo, a été exilé dans sa terre. Quant au ministre de la police, don Carretto, il a été, le 26 au soir, conduit du palais à bord d'un vapeur qui l'a transporté à Gênes, où il est arrivé le 29, jour même où le décret organique des bases de la constitution a été publié à Naples.

DANEMARK.

PROCLAMATION D'UNE CONSTITUTION.—Voici un roi qui tient noblement sa parole. Christian VIII est mort le 29 janvier ; le 21 son fils est proclamé sous le nom de Frédéric VII. Les bourgeois, marchands et étudiants de Copenhague demandent à lui présenter une pétition tendante à obtenir la régularisation du gouvernement représentatif. Le roi refuse de recevoir la pétition, on disait : "Je puis un honnête homme ; dans ma proclamation d'avènement, j'ai promis de poursuivre et d'achever l'œuvre de mon père : mon peuple doit se fier à ma parole." Le roi s'enferme dans son cabinet avec ses ministres, et après sept jours seulement de délibération, au milieu du calme le plus profond, il fait paraître une ordonnance qui accorde à son peuple une constitution.

Quelques-uns des points indiqués par cette ordonnance nous paraissent discutables, mais le roi ne veut pas faire la discussion, car il déclare expressément que la constitution sera soumise à l'examen des députés nommés par les états provinciaux.

Les états seront communs au royaume de Danemark et aux duchés de Schleswig et de Holstein ; ils se réuniront alternativement dans les duchés et en Danemark ; le nombre des députés est pour le Danemark de 26, et pour les duchés de 25 également. La constitution consacra le vote de l'impôt par les états, leur participation au pouvoir législatif et la priorité de leur réunion. L'usage des deux langues allemande et danoise sera facultatif dans les états. Du reste, la constitution ne change rien aux rapports établis entre les duchés et la confédération germanique.

Un journal allemand annonce que l'empereur de Russie a demandé à l'Autriche le passage pour une armée de 60,000 hommes que le czar veut envoyer en secours du roi de Naples. Ce journal fait remarquer lui-même que le temps est peu favorable aux expéditions à la Souverain. D'un autre côté, on assure que l'Autriche a donné l'ordre de rassembler à Trieste une division navale. Si cette division avait pour mission de faire une démonstration du côté de Naples, elle arriverait aussi à propos que les secours promis au Sonderbund.

L'impression produite dans l'Italie centrale et dans celle du nord par la révolution de Naples a été profonde. Mais, ainsi que nous l'avions espéré, Romains, Toscans, Piémontais, Génois, ont compris que des princes sincèrement libéraux et réformateurs ne devaient pas être traités comme le roi des Deux-Siciles, et qu'à côté de l'Autriche, qui cherche des prétextes d'intervention, une lutte contre les peuples et les gouvernements serait fatale aux uns comme aux autres. La révolution de Naples hâtera, dans toute l'Italie, l'avènement du régime représentatif, mais cet avènement doit avoir lieu d'un commun accord, sans tumulte, sans violences.

Des voyageurs dignes de foi, qui viennent de visiter les cercles de la Gallicie voisins de la frontière russe, et ont touché à quelques parties de la Pologne, s'accordent à dire que le choléra s'est arrêté dans sa marche, et que dès ce moment on peut espérer que nous serons cote à cote épargnés par le fléau, car, selon toutes les observations concernant sa marche, il aurait dû déjà se répandre dans toute la Gallicie. Plusieurs médecins galliciens, qui s'étaient rendus en Russie pour y étudier l'épidémie, affirment qu'elle a déjà perdu beaucoup de son intensité primitive. On croit en trouver la cause dans les froids secs qui n'ont pas cessé de régner cet hiver.

ANGLETERRE.—On a commencé de discuter, dans les comités du bill de l'émancipation des juifs. Le trait le plus saillant est jusqu'à présent l'annonce d'une pétition pour et d'une pétition contre la mesure, émanant toutes deux de l'université de Cambridge. La pétition pour est annoncée par lord Palmerston, la pétition contre par M. Goulburn, membre de cette université.